

METHEOR

18 novembre 2016



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Présentation du syndicat
Organom
et de l'usine de tri-
méthanisation-compostage
Ovade**



Présentation du syndicat

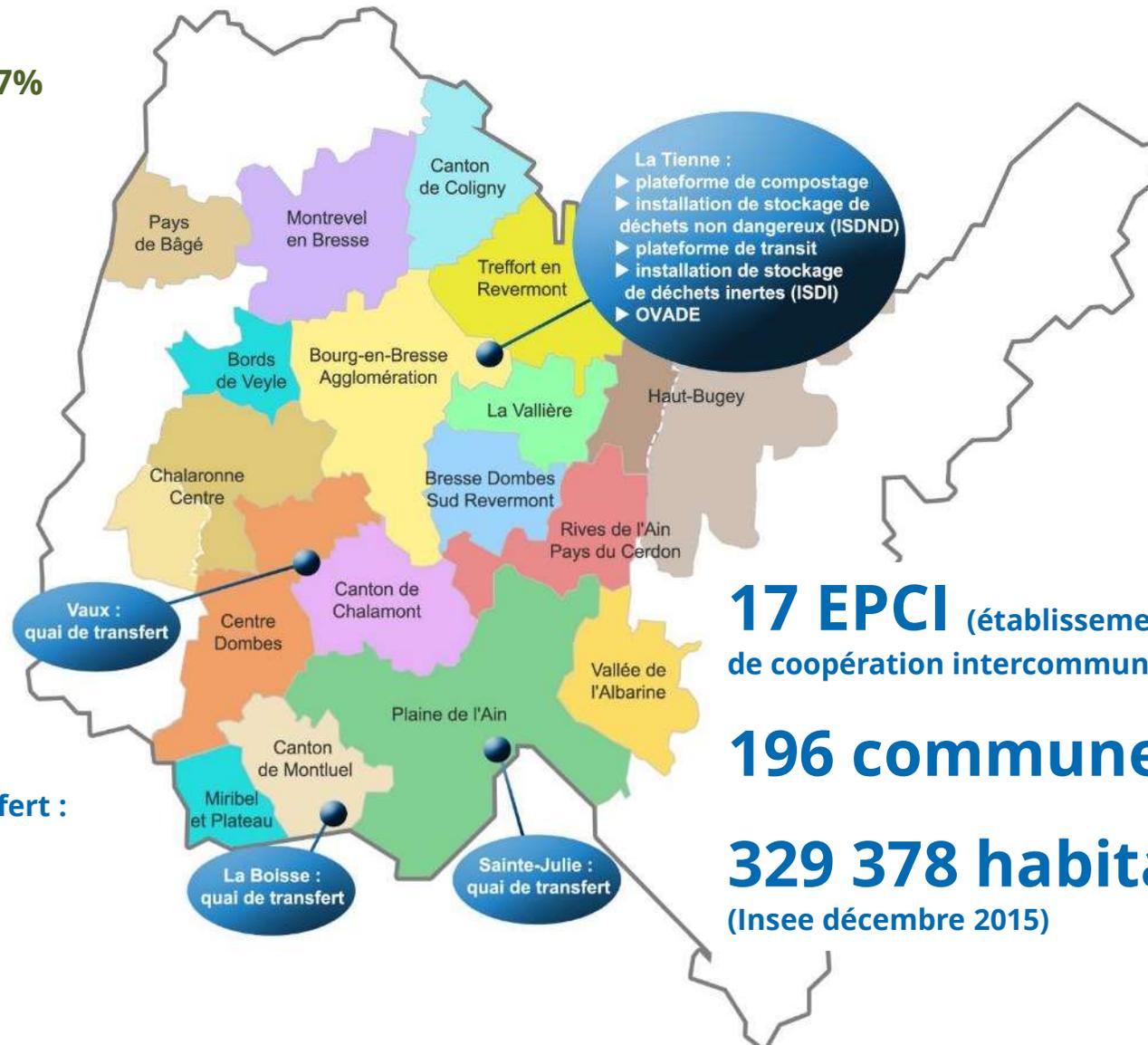


SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Typologie habitat

Rural :
160 communes 47%
population

Urbain :
36 communes
53% population



3 quais de transfert :
30 000 t/an

17 EPCI (établissements publics
de coopération intercommunale)

196 communes

329 378 habitants
(Insee décembre 2015)

Organisation

Comité syndical

Assemblée délibérante composée de **39 délégués titulaires** et 39 délégués suppléants issus des 17 intercommunalités

Bureau exécutif

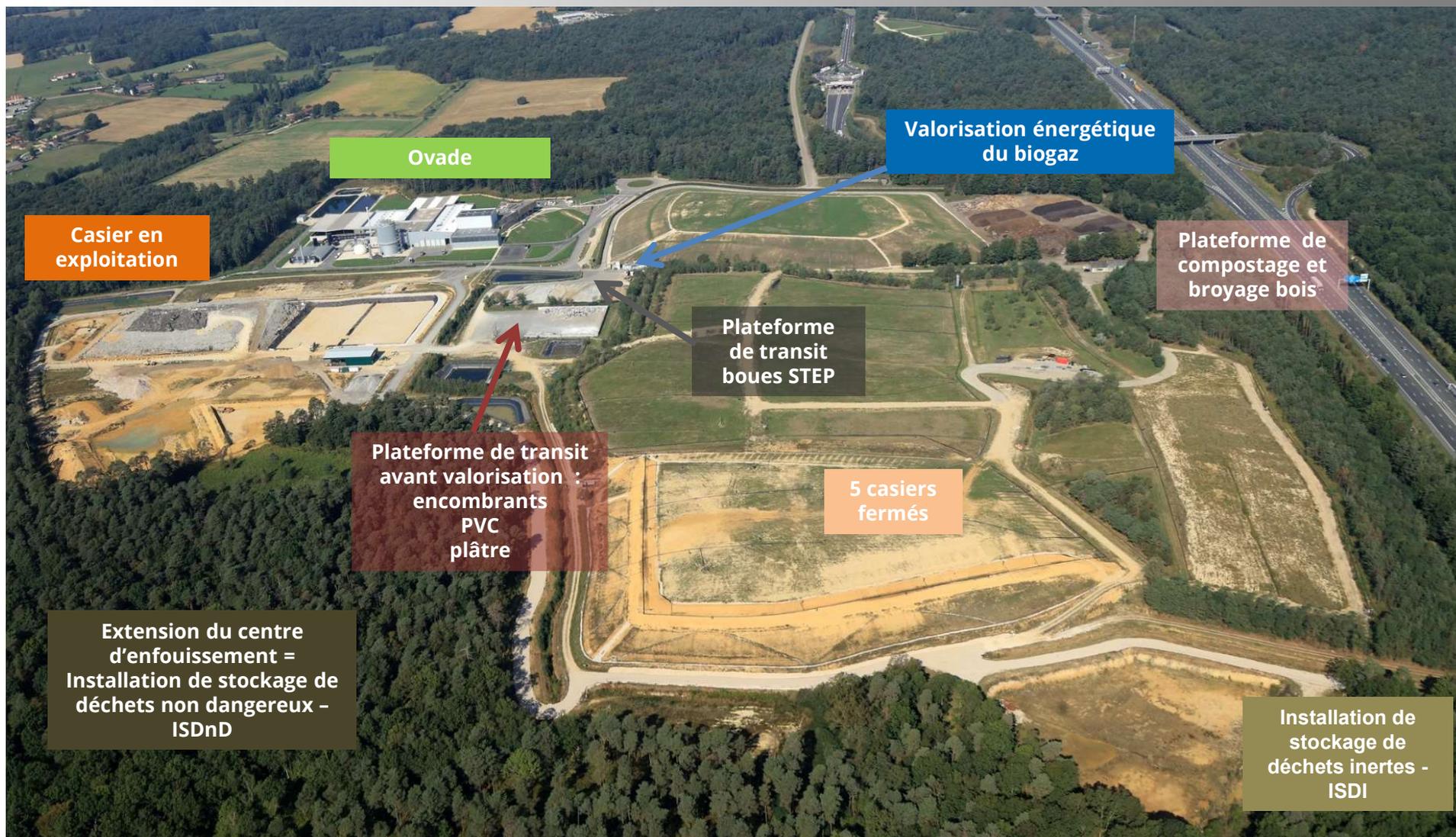
Président : Yves CRISTIN et **4 vice-présidents**

Administration et services techniques : **25 agents**

Site de La Tienne – 85 ha



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

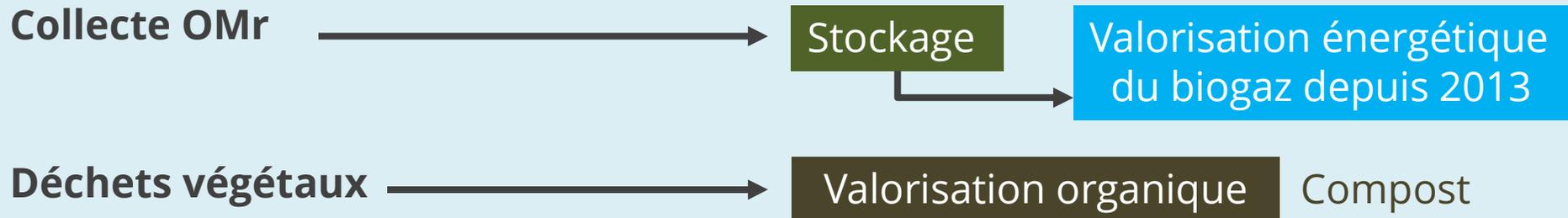


Objectif du marché OVADE

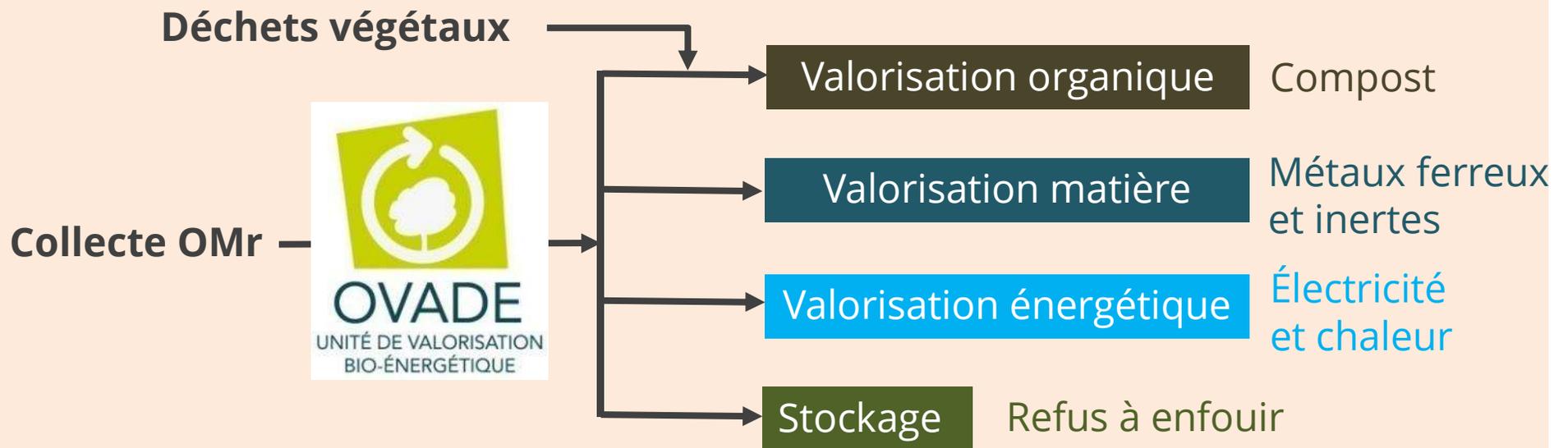


SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Gestion des déchets avant l'arrivée de l'usine Ovade



Gestion des déchets avec l'usine Ovade



Préambule

2002 : création du syndicat Organom

2003 : recherche de sites pour les installation de traitement prévues par le PDEDMA :
unité d'incinération et nouveau centre d'enfouissement

 rejet unanime (élus, citoyens) du projet

Projet d'Organom : OVADE, Organisation pour la Valorisation des Déchets

2004 : étude de différents scénarios proposés par 3 bureaux d'études
Base du projet :

- Tronc commun : tri de la matière organique
- 4 options : compostage, méthanisation, haut PCI, centre de tri
 - comparatif sur : éléments techniques, financiers, impacts sanitaires et environnementaux, transports et montage juridique,
 - concertation et information : réunions publiques, lettres d'information aux élus et au grand public (2005)

Janvier 2005 : choix du scénario multi-filières comprenant

- Unité de tri – méthanisation - compostage
avec valorisation matière, énergétique et organique
- Enfouissement des refus et, en phase transitoire, de la fraction combustible
dans l'objectif d'une valorisation énergétique ultérieure
- Extension ISDnD existante
- *Création d'une nouvelle ISDnD*
- *Centre de tri pour la valorisation des encombrants et DIB*

**Juin 2005 : signature des chartes d'objectifs avec les EPCI d'une part
et les chambres consulaires d'autre part**

2006 – 2007 : concours de maîtrise d'œuvre puis choix AMO

Fin 2007 – début 2008 : dialogue compétitif

**Mars 2008 : Le Groupe TIRU remporte l'appel d'offre.
Signature du marché conception - construction – exploitation**

- Tranche ferme : conception / construction / exploitation
 - Phase 1.1. Conception / études : 6 mois
 - Phase 1.2. Construction : 18 mois
 - Phase 1.3. Essais : 6 mois
 - Phase 1.4. Marche industrielle : 6 mois
 - Phase 2 – Exploitation pendant 5 ans
- Tranche conditionnelle : préparation des haut PCI

Novembre 2008 : arrêté DUP

Montage du projet



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2009 : acquisitions foncières, dossiers de demande de défrichage, d'autorisation d'exploiter, permis de construire

2010 : enquêtes publiques ; avis Dreal et CNPN sur mesures compensatoires et déplacement des espèces : défrichage partiel et inventaire complémentaire des espèces

2010 - 2011 : expertise sur le projet, suite au constat de la baisse des tonnages ; suite du défrichage

2011 - 2012 : redimensionnement de l'unité et négociation financière ; vote avenant 04/06/2012

2012 : recherche de financements (contexte compliqué...)

Décembre 2012 : obtention d'un emprunt de 40 M€,

Mars 2013 : début des travaux 24 mois de travaux soit CAT au 31/03/2015



Planning de l'usine Ovade



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Etape	Date	Durée
17/12/2012	Ordre de service démarrage travaux Avec 3 mois pour reprise des études d'exécution	24 mois
	Achèvement travaux	mars 2015
01/04/2015	Essais L'usine tourne à vide puis montée en puissance jusqu'au tonnage nominal	13 mois
	Date de fin des essais	30/04/2016
01/05/2016	Mise en service industrielle (MSI) Fonctionnement au tonnage nominal sous responsabilité du constructeur	4 mois
	Date de fin de MSI et réception du site	09/2016
09/2016	Début de l'exploitation par TIRU	5 ans
		09/2021

Aspects financiers



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Construction	Marché + avenant 4
Coût global initial de l'usine	54,2 M€
Coût final réel de l'usine	56 M€ (+3,4%)

Exploitation	M€/an
Coût de fonctionnement initial	2,462 M€
Coût de fonctionnement réel	2,395 M€ (- 2,7%)

LES MATIÈRES ENTRANTES

■ **66 000** tonnes d'ordures ménagères produites par plus de **330 000 habitants**

■ **7 500** tonnes de déchets végétaux

LES PRODUITS SORTANTS

Valorisation organique

■ **20 000** tonnes de compost produit par an

Valorisation énergétique du biogaz (74 m³/t OMr)

■ **9 300** MWh électriques

■ **10 000** MWh thermiques

Valorisation matière

■ **1 500** t de métaux ferreux

Stockage

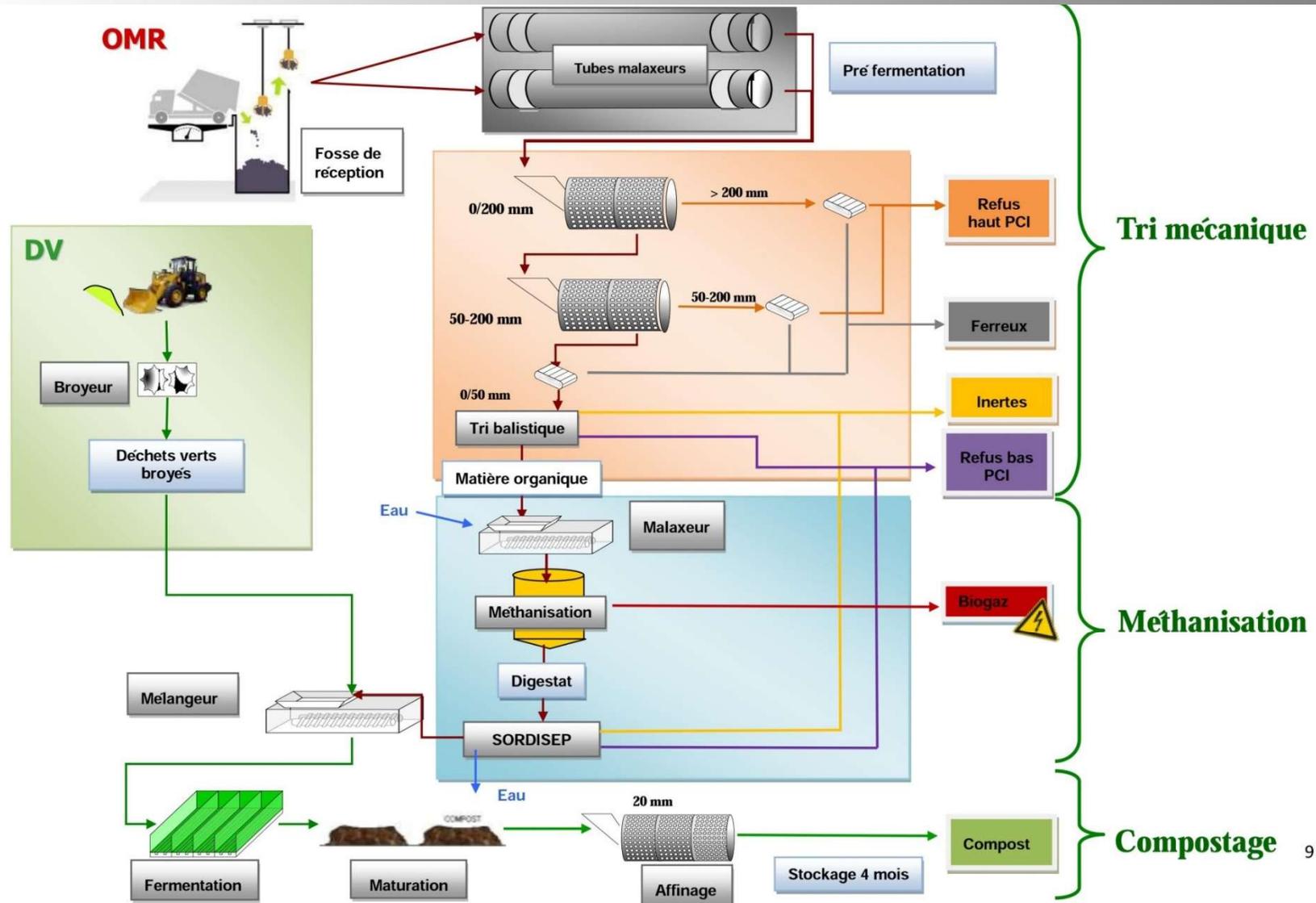
■ **33 000** tonnes de résidus à enfouir

Taux de diversion : 50 %

Fonctionnement de l'usine Ovade



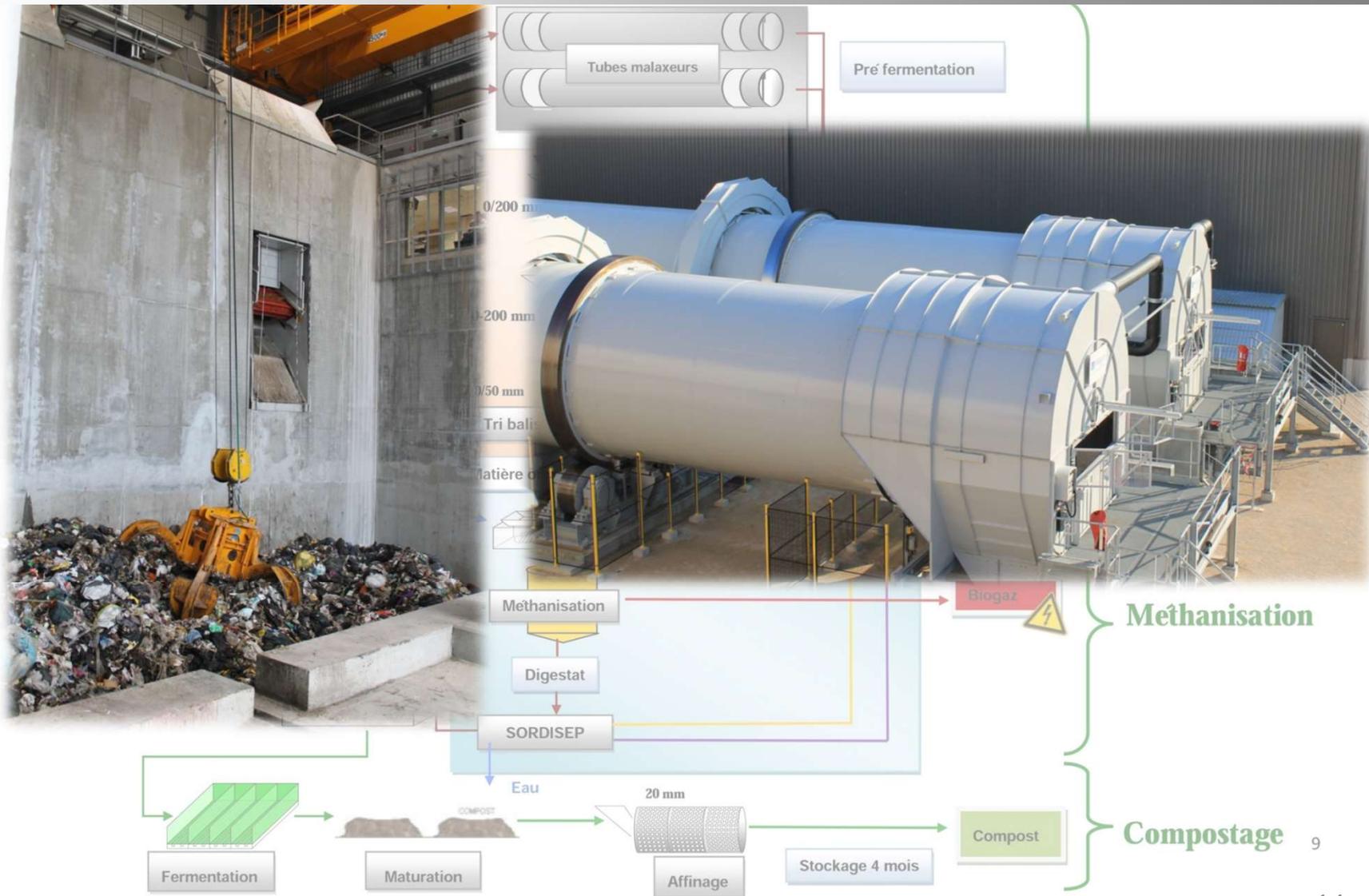
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



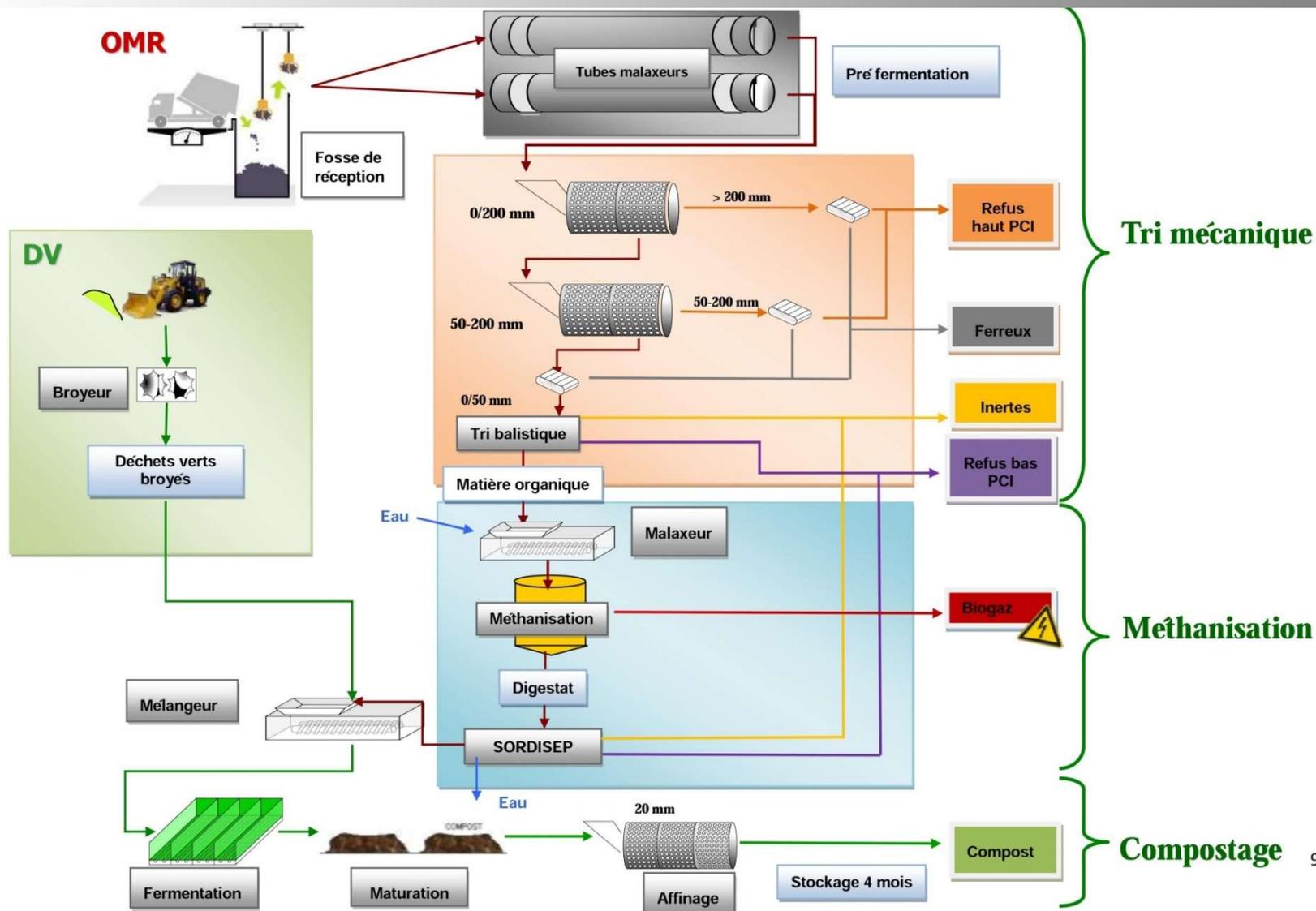
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



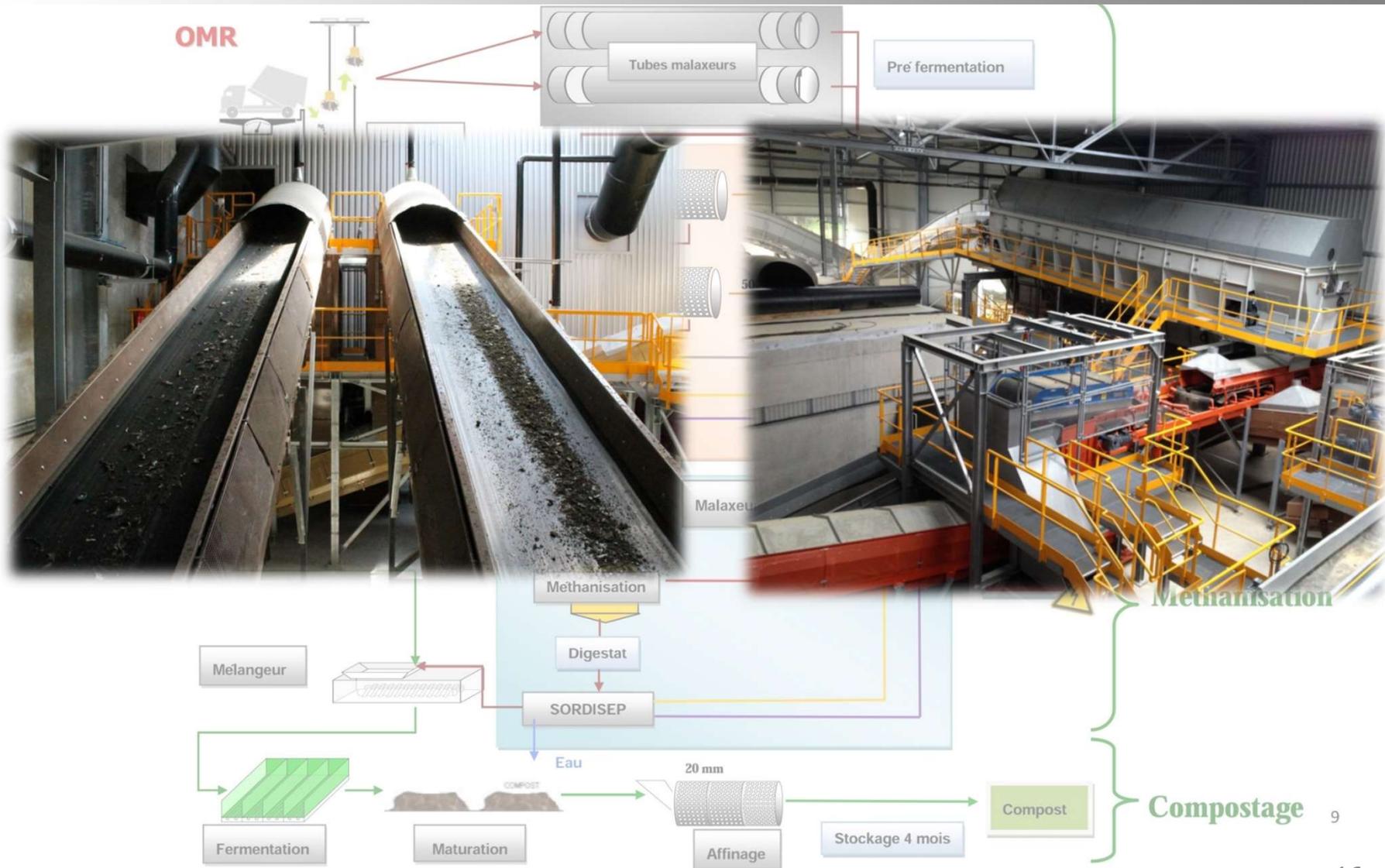
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



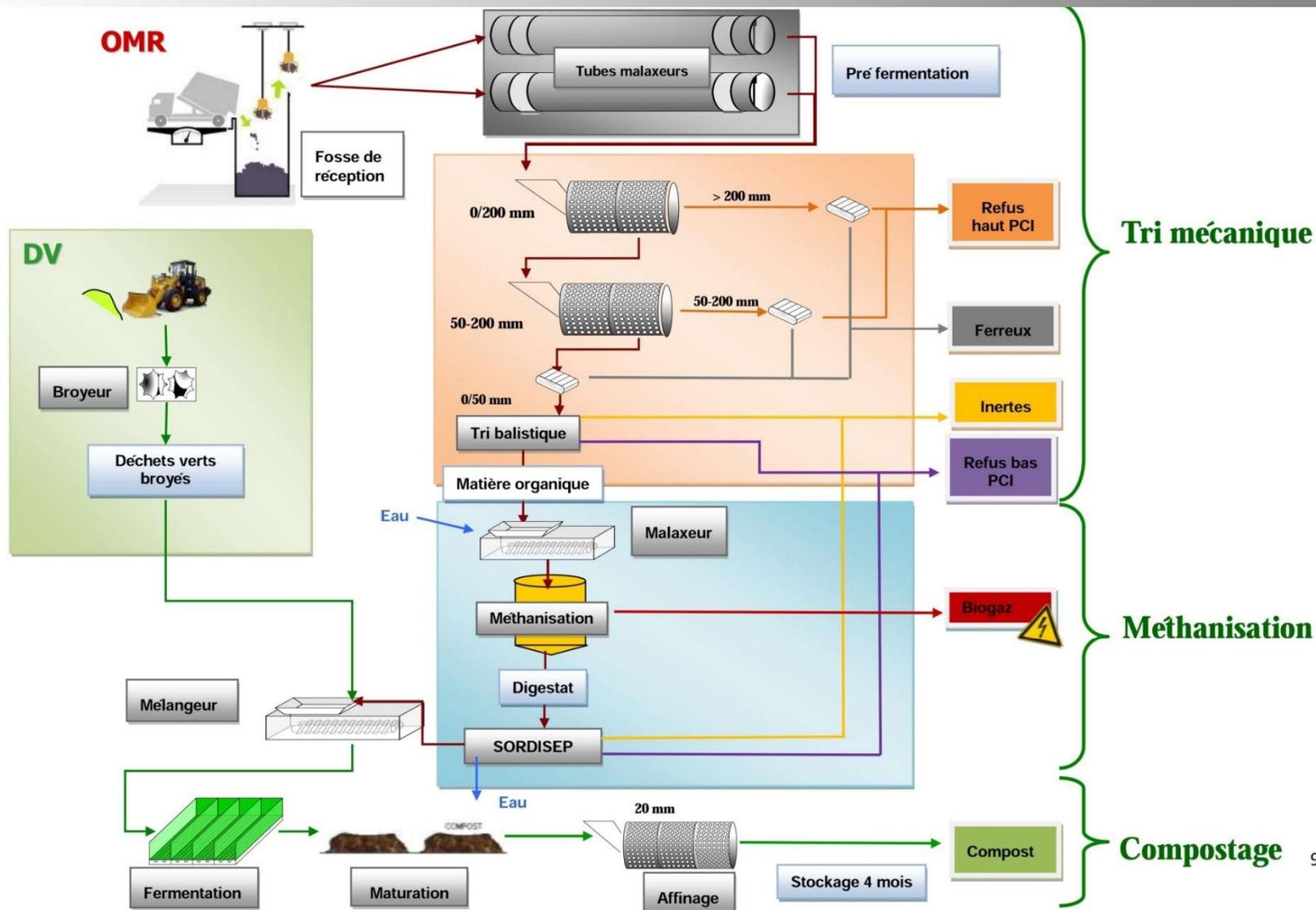
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



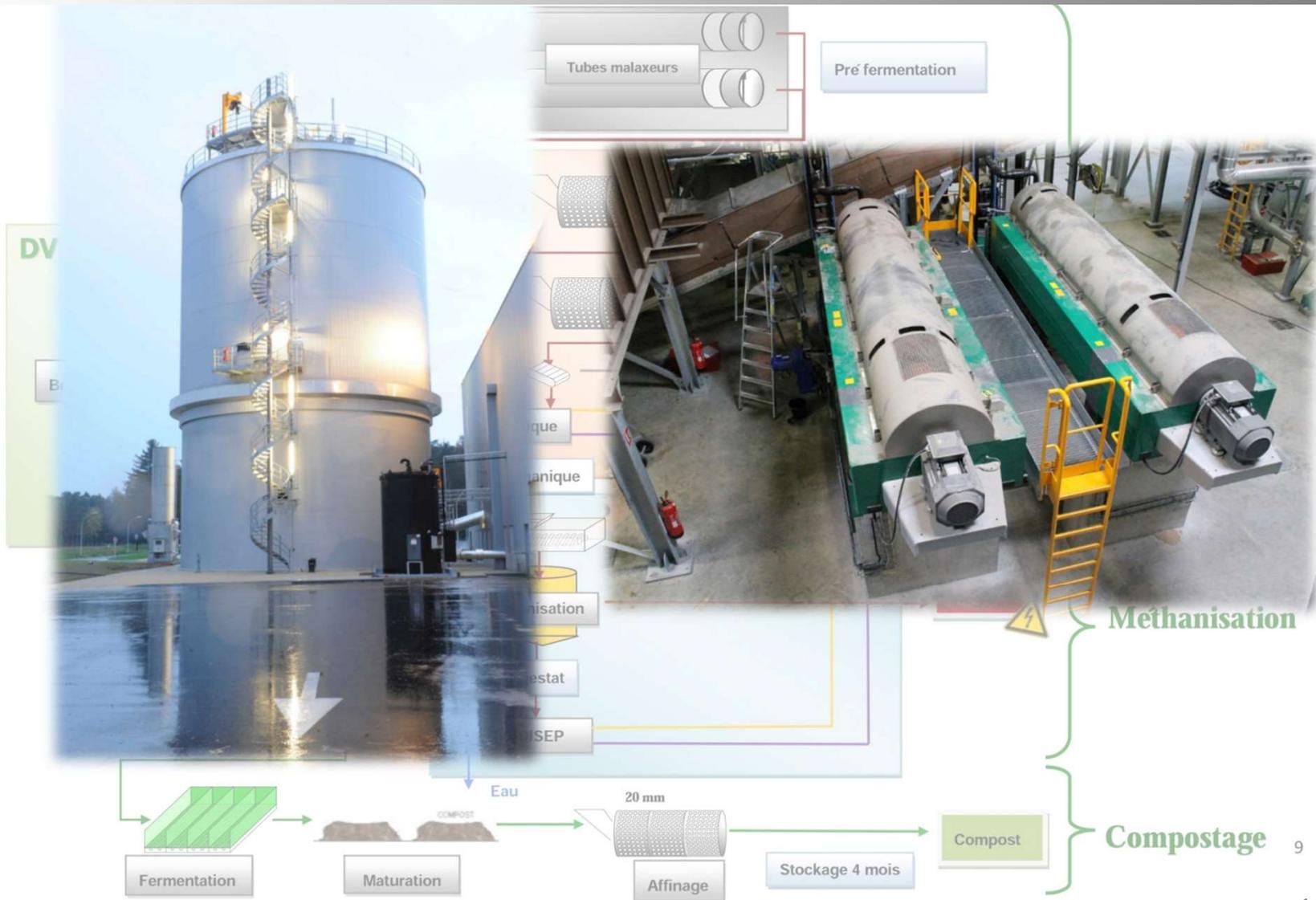
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



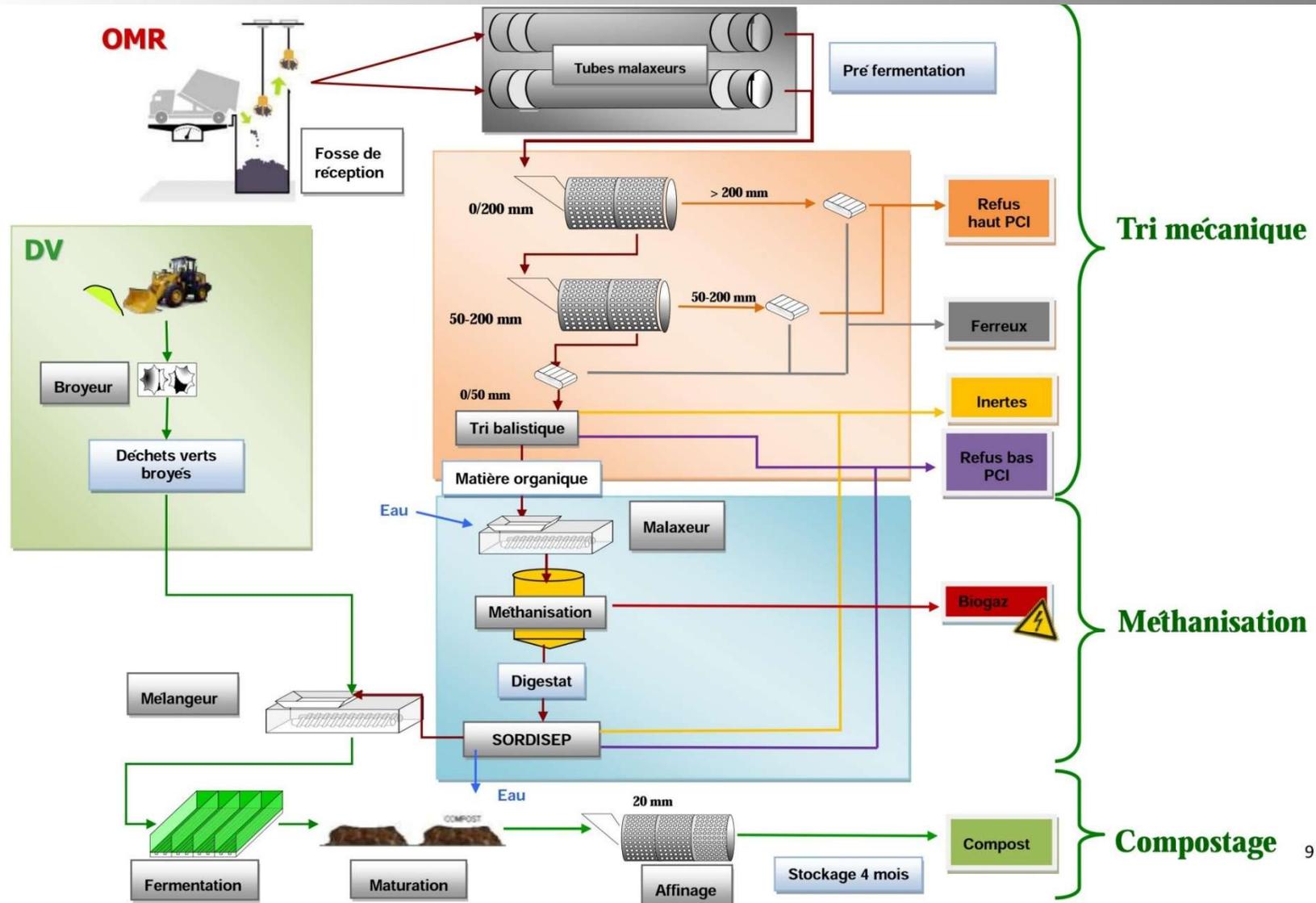
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



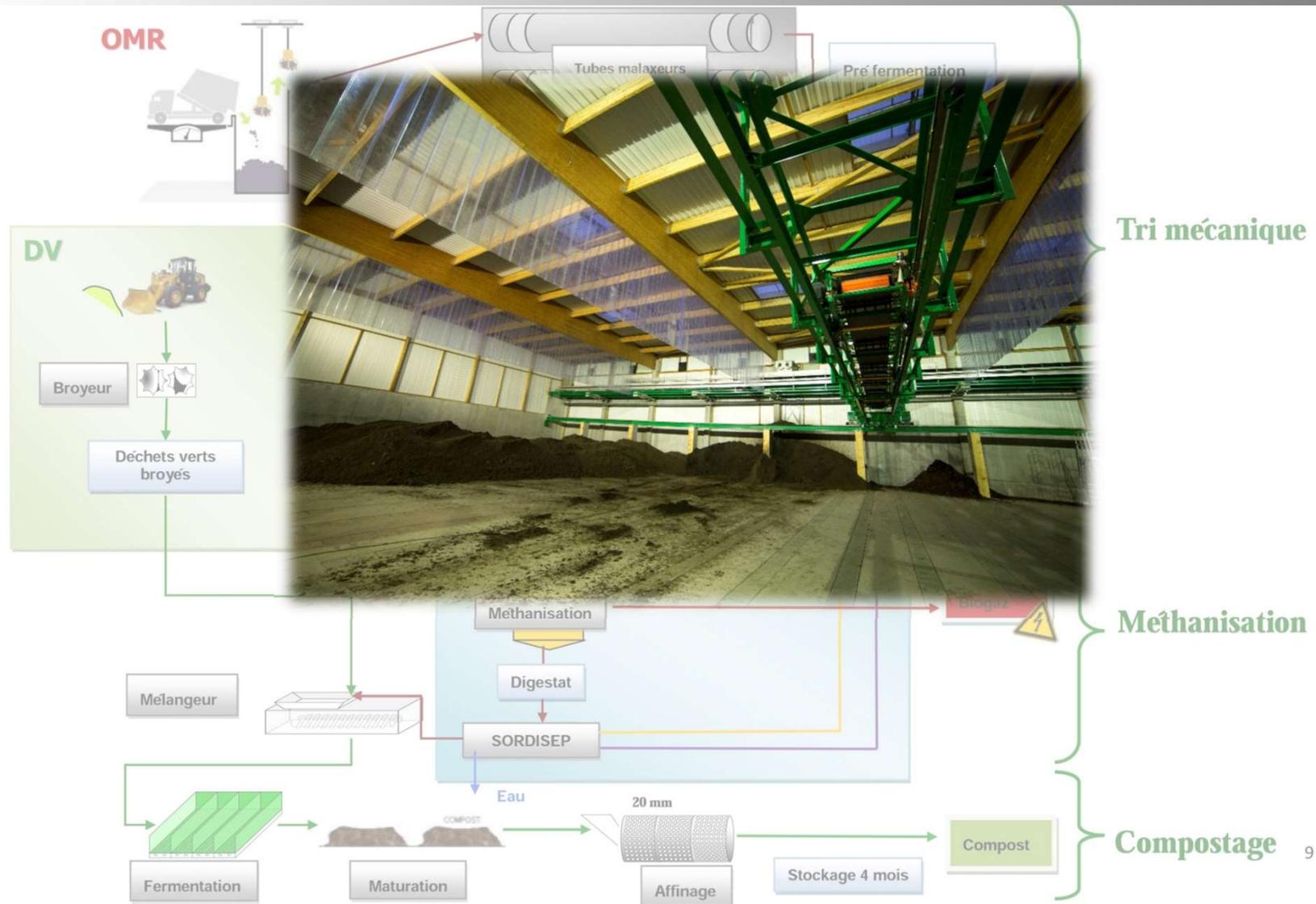
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



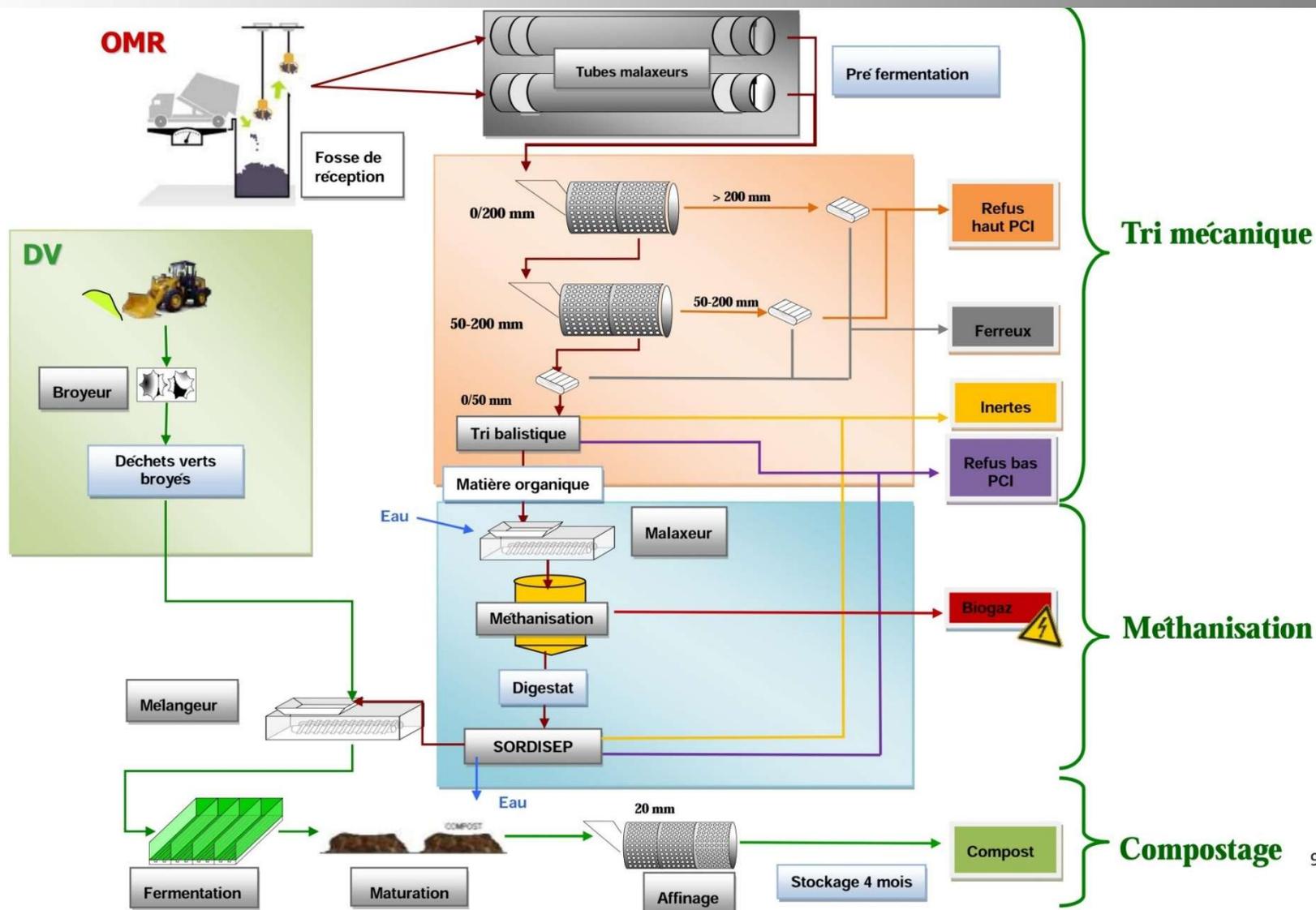
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Fonctionnement de l'usine Ovade



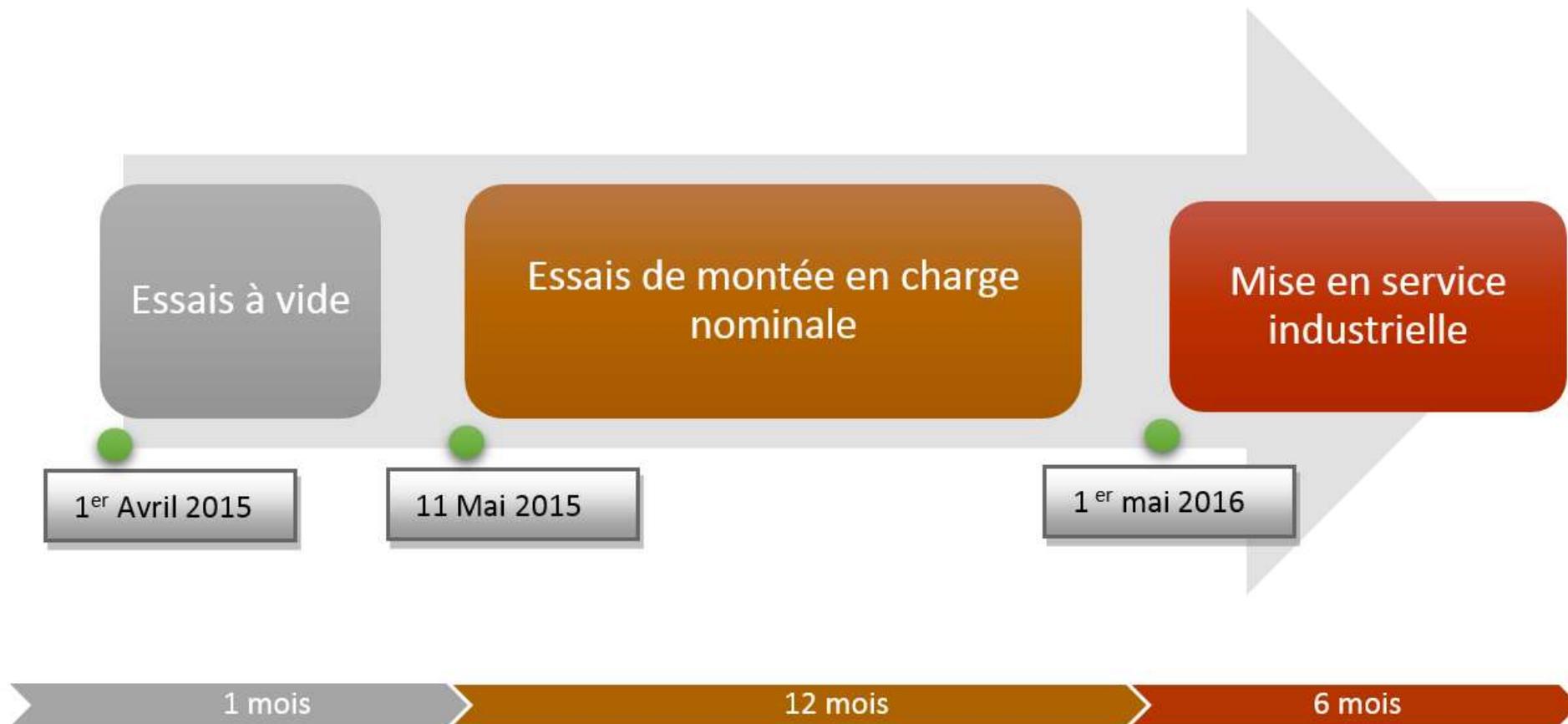
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Déroulement des essais de l'usine Ovade



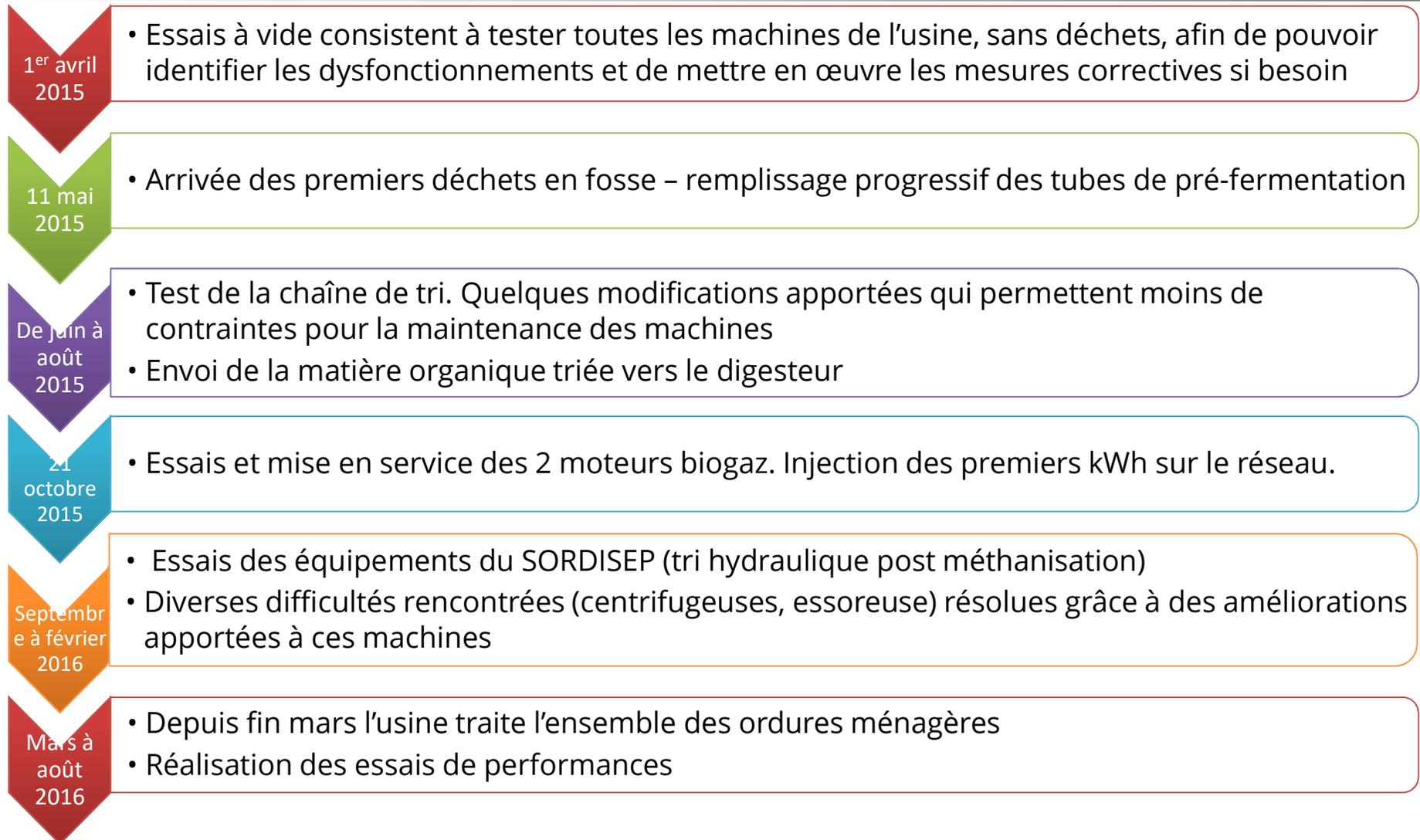
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Déroulement des essais de l'usine Ovade



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Bilan des 13 mois d'essais



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Délais

- Durée + 7 mois par rapport au planning initialement fixé
- Qualité des entrants différente de celle du marché, nécessitant des réglages pour certains équipements, afin de répondre aux engagements du marché
- Le SORDISEP = tout nouveau procédé d'affinage (prototype) son réglage a nécessité plus de temps que prévu.

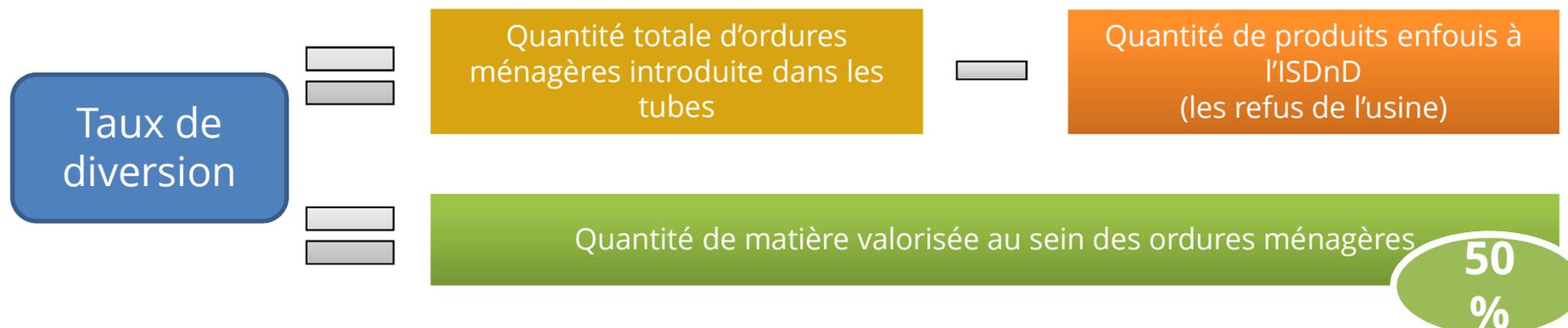
Compost

- Fin novembre 2015, premier compost affiné
- Analyses des quatre lots de compost confirment qu'il est normé (NFU 44-051)
- Produit valorisable en agriculture
- Suivi de parcelles prévu en partenariat avec la Chambre d'agriculture

Bilan des 13 mois d'essais



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



- Variation du taux de diversion entre 47% et 52%
- Constat : production de lixiviats supérieure à attendue liée à la qualité des déchets ➡ recherche de solution de traitement par Tiru
- Objectif : perspective CSR afin d'augmenter le taux de diversion de façon significative

Projet bio-déchets

- **Développement du tri à la source** → matière organique en baisse dans les OM
- Question du devenir de l'usine de méthanisation – études en cours
- **Gisement captable** : 5 000 t/an (hors DIAA)
- **Objectifs** :
 - Privilégier la qualité des déchets à la quantité
 - Traiter un gisement hétérogène de biodéchets pour ne pas être limité (conditionnés, déconditionnés, liquides)
 - Equipements modulables pour permettre l'évolution de l'unité de traitement



Interrogation : Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016

« Art. D. 543-226-1.- Il est interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri. »

L'unité de tri-méthanisation-compostage de Bourg-en-Bresse (01 – Ain)

QUESTIONS ?

